

Discours de Emilio Colombo devant le Parlement européen (14 octobre 1982)

Légende: Le 14 octobre 1982, Emilio Colombo, ministre italien des Affaires étrangères, défend devant le Parlement européen le projet d'Acte européen proposé un an auparavant par son gouvernement et par celui de la République fédérale d'Allemagne (RFA).

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Débats du Parlement européen. 14.10.1982, n° 1-289. [s.l.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_emilio_colombo_devant_le_parlement_europeen_14_octobre_1982-fr-b11fab5f-ed71-4630-a547-9fc4158d2fc5.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Discours de Emilio Colombo devant le Parlement européen (14 octobre 1982)

Monsieur le Président, chers collègues, un an environ s'est écoulé depuis que M. Genscher et moi-même avons présenté devant cette Assemblée le projet germano-italien d'Acte européen. Les considérations qui avaient inspiré cette initiative restent les mêmes aujourd'hui, compte tenu des difficultés internationales et de la nécessité grandissante de faire preuve de solidarité.

Il s'agit d'inscrire dans un cadre unique tous les aspects de la construction européenne, en particulier en donnant un nouveau souffle à la Communauté, qui demeure la pierre angulaire de cette construction.

Le projet germano-italien n'a pas un caractère exclusif: il est ouvert à tous ceux qui partagent nos préoccupations fondamentales, nos angoisses et notre volonté de renouveau. Le projet présenté par le Parlement, que nous avons particulièrement apprécié, converge avec le projet germano-italien vers un même objectif, à savoir relancer le processus d'intégration.

L'élaboration d'un projet de nouveau Traité qui devra être soumis aux parlements nationaux, tâche à laquelle votre commission institutionnelle s'attelle actuellement, met en lumière le caractère démocratique de la construction européenne et traduit de manière originale notre volonté à tous de faire en sorte que l'évolution de la Communauté européenne soit de plus en plus conforme aux aspirations profondes des citoyens.

L'expérience démontre qu'il n'est pas possible de réaliser l'Union européenne en précipitant le cours des événements. Il faut engager une action réaliste, qui englobe progressivement tous les aspects de notre vie quotidienne, qui prévoit, d'une part, la pleine application des traités communautaires et, de l'autre, la mise en œuvre d'autres politiques non prévues par les traités mais nécessaires pour donner à l'Europe une identité, une raison d'être.

Les buts que nous nous proposons d'atteindre dans les négociations pour l'établissement de l'Acte européen consistent:

- à consolider et à renforcer l'intégration économique par l'application intégrale des traités,
- à instaurer progressivement une politique extérieure commune qui englobe tous les aspects de la sécurité,
- à étendre la coopération européenne au secteur culturel et à l'harmonisation des législations nationales,
- à renforcer au niveau institutionnel l'interdépendance existant entre les différents aspects de l'unification européenne,
- à inscrire dans un cadre institutionnel plus homogène les divers aspects de l'Union européenne,
- à reconnaître le rôle essentiel du Parlement européen, qui doit obtenir des pouvoirs plus étendus,
- enfin, à sanctionner ces objectifs dans un Traité.

Monsieur le Président, en présentant, il y a un an, l'initiative germano-italienne, nous avons suscité un débat, nous avons évoqué non seulement les graves problèmes de la réalité quotidienne, mais aussi les aspects fondamentaux de l'intégration européenne.

Le travail que nous avons accompli jusqu'ici a abouti à un accord entre les Dix sur certains objectifs à atteindre en vue d'une relance; des doutes subsistent néanmoins pour d'autres objectifs, et surtout des hésitations quant aux mesures à prendre pour que ces objectifs soient pleinement réalisés.

Telle est la politique, l'action parlementaire qui doit être mise en œuvre.

Je me demande si les trois grands courants politiques de la démocratie européenne, diversement représentés

dans nos pays et dans cette Assemblée, ne peuvent et ne doivent œuvrer de concert pour que toutes les potentialités que renferme notre Continent puissent enfin se concrétiser; en effet, si elles demeurent à l'état virtuel, l'Europe se mettra peu à peu mais infailliblement en marge de la scène internationale.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, la nouvelle volonté politique commune des Dix doit tendre en priorité à régler les grands problèmes de l'intégration économique et monétaire.

Au mois de décembre, vous examinerez dans cette enceinte le rapport de la Commission sur la situation économique de la Communauté en 1982 et sur les perspectives pour 1983. A une époque de fortes tensions comme celle que nous vivons, les orientations et les propositions qui émaneront du Parlement européen auront un intérêt particulier pour les gouvernements et les institutions communautaires.

Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions d'ordre général en vue de ce débat.

La Communauté européenne ne peut se limiter à la gestion des affaires courantes sous peine de s'affaiblir; elle doit, au contraire, faire preuve de capacité créative et, surtout, de courage face à des situations nouvelles qui mettent en péril la cohésion du Marché commun.

Dans une Communauté digne de ce nom, la solidarité entre ses membres doit être entière, ce qui suppose avant tout que, dans la gestion des différentes politiques macro-économiques à court et à moyen terme, les Etats membres tiennent compte des conséquences que ces politiques ne manquent pas d'avoir pour les autres partenaires, qu'ils examinent attentivement l'opportunité de procéder, en parfaite concertation et en fonction des caractéristiques structurelles de leur économie, à une répartition cohérente de leurs rôles respectifs.

Au niveau macro-économique, ce développement implique principalement le passage à la deuxième étape du Système monétaire européen, qui prévoit, comme on le sait, la mise en commun d'un volume croissant de ressources monétaires des Etats membres. Pour ce qui est des politiques sectorielles, au contraire, nous devons concentrer notre attention sur la mise en œuvre des politiques communes dans les secteurs de l'industrie, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

En matière industrielle, nous devons passer d'une communauté d'échanges à une communauté de production en faisant converger les politiques et les instruments nationaux, afin que les industries communautaires se trouvent placées dans des conditions analogues.

En outre, nous devons corriger dans le secteur agricole les distorsions qui ont élargi le fossé entre les deux types d'agriculture de la Communauté, l'agriculture continentale et l'agriculture méditerranéenne.

La mise en œuvre de politiques communes suppose que la Communauté dispose des ressources nécessaires à cet effet. Ce n'est pas une tâche facile, surtout en cette période où les Etats membres placent leur politique budgétaire sous le signe de l'austérité. Mais ce n'est pas non plus une tâche impossible, à condition que tous les gouvernements soient conscients du fait que l'intérêt national non seulement coïncide avec l'intérêt commun, mais peut être mieux garanti, y compris sur le plan financier, précisément par une application correcte des politiques communes.

Le «Mandat du 30 mai 1980» nous a donné l'occasion de procéder à cette relance. Il doit nous permettre de définir une stratégie nouvelle pour engager des actions communes qui puissent relancer la croissance interne de l'économie européenne dans son ensemble et, simultanément, rendre à la Communauté sa capacité de concurrence au niveau international et son rôle d'intervention en faveur des pays en voie de développement.

Il va sans dire que, pour atteindre ces objectifs, il faut procéder, fût-ce progressivement, à une réforme structurelle de l'économie communautaire. Mais un ajustement rigoureusement contrôlé des ressources propres est aussi nécessaire, notamment dans la perspective de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne.

En ce qui concerne cet élargissement, il faudra également adopter des positions nouvelles et plus courageuses et parvenir à des décisions qui permettent de dissiper les doutes et les incertitudes qui pèsent encore sur la Communauté européenne et ces deux pays démocratiques européens. Nous ne pouvons oublier les responsabilités qui nous incombent à leur égard, après les événements qu'ils ont connus.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, s'agissant de la teneur de la coopération politique européenne, nous devons en premier lieu multiplier les consultations systématiques, préventives et orientées vers des actions communes pour tous les aspects, quels qu'ils soient, de la politique internationale. C'est ainsi que nous pourrions parvenir à de nouvelles positions communes et que la politique extérieure de l'Europe se dessinera de plus en plus clairement. Je soulignerai que j'utilise une formule que tous n'acceptent pas toujours: une politique extérieure de la Communauté.

(Applaudissements)

Dans le cadre des efforts visant à donner une voix, un visage et un pouvoir à notre Continent sur la scène internationale, l'élimination des différences et la réduction des tensions existant dans le camp occidental revêtent une importance évidente. C'est à cette nécessité que répond l'idée (que j'ai lancée en février dernier à l'Université de Georgetown) d'un Acte américano-européen d'amitié pour le renforcement de la démocratie et de la coopération qui devrait porter sur les aspects politiques des relations Est-Ouest, l'aide au tiers monde et la coordination des politiques économiques des pays occidentaux. La concertation entre les partenaires situés de part et d'autre de l'Atlantique devra être moins fragmentaire qu'elle ne l'est actuellement, ce qui dépend notamment du degré d'intégration auquel nous serons parvenus en Europe. Il est vrai qu'en face de nous, nous cherchons un interlocuteur, mais il est vrai aussi que nous devons en donner un de notre côté, si nous voulons être écoutés.

(Applaudissements)

La stratégie de l'Occident ne doit pas être le résultat de prises de position unilatérales, mais doit être définie dans le cadre de contacts permanents et d'un examen régulier des problèmes qui peuvent se présenter.

Il me semble qu'au cours de ces derniers mois, marqués par des tensions dans le monde et des difficultés dans les relations entre Occidentaux, l'initiative de M. Genscher et de moi-même ait déjà porté ses fruits: au début du mois d'octobre, une concertation très intéressante a eu lieu au Canada entre les seize partenaires du Pacte atlantique, avec une formule nouvelle pour l'Alliance, formule très souple et efficace, que nous avons déjà expérimentée au niveau communautaire (la formule Gymnich). Par ailleurs, un premier contact américano-européen a été établi le 30 septembre dernier, à New York, entre le directeur politique du Département d'Etat et la Coopération politique des Dix, représentée par une «troïka» constituée de la présidence danoise actuelle, de la présidence belge précédente et de la prochaine présidence allemande.

Monsieur le Président, l'Acte européen prévoit l'élargissement de la coopération des Dix à la sécurité, à la culture et au rapprochement des législations nationales. En la matière, un consensus se dégage sur certains points; il est plus limité pour d'autres.

L'Europe doit s'employer non seulement à établir les conditions de stabilité et de développement politique et économique qui, en soi, contribueront au renforcement de son identité, mais aussi à garantir sa propre sécurité par une action concertée et efficace. A cet égard, une politique de la sécurité en Europe apparaît pleinement justifiée et nécessaire et elle prendra, par le biais de la coopération politique européenne, une dimension concrète, surtout dans le cadre du dialogue avec les autres pays participant à la CSCE, à condition que ceux-ci s'engagent sur la voie de la confiance mutuelle et du désarmement. Par ailleurs, nous devons définir une politique européenne de la culture en contribuant à mieux faire connaître, surtout aux jeunes, le patrimoine spirituel de l'Europe.

La réalisation de l'Europe culturelle est un aspect du rôle politique que notre Continent doit jouer dans le monde, rôle qui demeure caractérisé par une grande ouverture à tous les autres peuples. Je voudrais ajouter que cela constitue un thème auquel nous devons plus particulièrement prêter notre attention, surtout si nous tenons compte du fait que notre culture est commune avec celle de nombre de ces Etats qui n'appartiennent pas à l'Europe communautaire et vivent «de l'autre côté», dans une autre Europe qui connaît des systèmes différents, mais avec lesquels nous devons maintenir des rapports - surtout sur les aspects les plus authentiques de la culture.

(Applaudissements)

En matière juridique, le principal problème est celui du rapprochement des législations nationales, objectif dont vous n'ignorez certainement pas l'importance, ni l'impact qu'il a sur l'opinion publique, en ce qui concerne notamment la lutte commune contre le terrorisme et la criminalité organisée à l'échelle internationale.

Monsieur le Président, il est évident que la réalisation des objectifs de relance globale en Europe dépendra de la capacité de décision de la Communauté.

A cet égard, nous insistons sur la double exigence de diminuer, ne fût-ce que dans l'intérêt de la coopération politique, l'élément intergouvernemental dans le processus de décision et de réaliser une convergence croissante entre les facteurs d'intégration d'une part, les aspects intergouvernementaux d'autre part, afin précisément de permettre une action globale et cohérente pour la mise en place de l'Union européenne.

Quant à la proposition de l'Acte européen prévoyant un Conseil ministériel «unique» traitant (selon des procédures distinctes, mais dans une perspective dynamique) des affaires communautaires, des problèmes de la coopération politique européenne ainsi que d'autres aspects de l'Union européenne, elle constitue désormais un fait accepté par tous les gouvernements. Et un fait, sans aucun doute, positif.

Le Conseil européen, pour sa part, fait l'objet d'un accord destiné à lui apporter une impulsion politique générale, tandis que s'élaborent les grands thèmes et les lignes directrices d'un ordre politique global.

La question de l'unanimité revêt une importance essentielle pour l'efficacité du processus de décision. De profondes divergences subsistent parmi les Dix quant aux modalités d'application du principe du vote à la majorité, dont l'application concrète remonte à 1966 et au «Compromis de Luxembourg».

Ces divergences, nous les retrouvons dans les formules proposées dans le cadre de l'examen du projet d'Acte européen.

Comme l'a déclaré mon collègue Genscher dans cette Assemblée, nous souhaitons que la décision à la majorité prévue par les traités redevienne la pratique normale au Conseil de ministres. Et que l'on invoque, au contraire, à titre exceptionnel les «intérêts vitaux».

(Applaudissements)

Je suis convaincu que cet objectif sera atteint d'autant plus facilement et que nous vaincrons d'autant mieux les obstacles actuels que les décisions adoptées par le Conseil traduiront fidèlement les demandes, les orientations et le vote d'un Parlement élu démocratiquement comme le Parlement européen.

C'est là le sens des mesures proposées par l'Italie et l'Allemagne pour renforcer le rôle du Parlement. Cependant, ces propositions n'ont pas encore fait l'objet d'un débat approfondi au niveau ministériel.

Je voudrais rappeler à ce sujet quelques-uns des objectifs que s'est fixés l'Acte européen: participation accrue de ce Parlement, accroissement de ses pouvoirs de contrôle, débat de confiance et d'investiture lors de la présentation de la nouvelle Commission, liens avec les parlements nationaux.

(Applaudissements)

Les Dix s'accordent, d'une manière générale, sur le renforcement du rôle du Parlement, sur l'amélioration des rapports interinstitutionnels (notamment avec le Conseil) et sur la nécessité de rendre certaines procédures plus efficaces et plus satisfaisantes.

Toutefois, au-delà de ce consensus de principe, les positions nationales apparaissent fort disparates, selon un éventail allant des plus «ouvertes», qui ambitionnent un développement vers l'Union européenne (le projet germano-italien, par exemple), à celles qui n'acceptent que des aménagements de procédure et à celles, enfin, qui sont hostiles au renforcement du rôle de l'Assemblée au-delà des compétences ou attributions que lui confèrent les traités.

A l'évidence, ces conceptions différentes sur le fond ont des effets sur les positions nationales quant aux points spécifiques de la proposition germano-italienne.

A cet égard, je voudrais souligner que, lors des discussions gouvernementales sur l'Acte européen, nous n'avons pas manqué de verser au dossier les propositions initiales en tenant compte des résolutions importantes adoptées par le Parlement en 1981 et 1982 concernant l'amélioration des rapports entre les institutions.

Nous estimons notamment que la consultation du Parlement devrait être étendue aux affaires non communautaires.

Nous avons par ailleurs proposé, comme je l'ai déjà signalé, que la mise en place de la nouvelle Commission s'accompagne, dans cette Assemblée, d'un débat d'investiture et de confiance. A ceux qui objectent que l'investiture de la Commission est réservée, en vertu des traités, aux gouvernements, je répondrai qu'au delà des positions purement formelles, il est un fait politique fondamental: la nécessité d'exalter l'élément démocratique au sein de l'équilibre institutionnel de la Communauté, élément qui n'est autre que ce Parlement.

Notre objectif, qui s'insère dans le cadre des décisions prises par le Sommet européen de Paris en 1974, est de conférer au Parlement européen un pouvoir de sanction politique à l'égard du Conseil. Cet objectif est d'ailleurs conforme à la dialectique démocratique entre l'exécutif et le législatif; il annonce l'exercice, par cette Assemblée, d'un pouvoir effectif de codécision.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, l'Europe des Dix telle qu'elle existe actuellement, faite d'une intégration économique parfois lacunaire et contradictoire et d'une coopération politique qui, bien que renforcée au cours des dernières années, est dépourvue du dynamisme que pourrait lui insuffler une volonté vraiment commune, mène une action limitée souvent insuffisante.

Ne nous berçons pas d'illusions sur le rôle futur de l'Europe. Soyons conscients de ce qu'en laissant s'échapper l'occasion de renouveau, l'Europe risque la marginalisation. Celle-ci pourra, certes, être rendue indolore par l'illusion trompeuse d'un fonctionnement médiocre de la bureaucratie communautaire et par les grands discours sur l'idéal européen. Mais l'absence de relance politique de l'Europe fera peser sur nous une lourde responsabilité historique.

Aujourd'hui, à une époque de tensions mondiales, tant économiques que sociales, nous ressentons plus que jamais les insuffisances et les lacunes du marché commun. Notre Communauté souffre de sclérose. Ses activités, ce sont, trop souvent, les difficultés du budget communautaire et la crise de certains secteurs de production.

S'il n'est pas question de sous-estimer ces aspects, nous dénonçons néanmoins avec force le danger d'une désaffection progressive de notre opinion publique à l'égard de l'intégration européenne.

Mais force est également de reconnaître, avec sincérité et honnêteté tant envers nous-mêmes qu'envers autrui, qu'une Communauté européenne incapable de saisir le sens profond des mutations qui se produisent autour de nous et d'élaborer des solutions convaincantes et efficaces risque non seulement de perdre son élan mais également, et surtout, de s'éloigner de plus en plus des véritables intérêts, des besoins et des aspirations des peuples d'Europe.

Ces propositions, que nous ne sommes pas les seuls à présenter au sujet de la modification du cadre institutionnel européen, perdront de leur intérêt si elles ne sont pas replacées dans un contexte plus vaste où, par le biais des politiques communes, seront pris en considération les besoins et les exigences concrètes des citoyens d'Europe - à plus forte raison à l'heure actuelle, caractérisée par une aggravation dangereuse des tensions dans les secteurs de production où l'on s'attend à une augmentation du taux de chômage dans tous les pays d'Europe et où s'agite déjà le spectre de la récession.

C'est donc à juste titre que ce Parlement a souligné l'importance de l'objectif ultime de l'Acte européen, qui est celui du traité sur l'Union européenne. Car faire l'Union européenne signifie accomplir un saut qualitatif. Cela signifie affirmer et faire valoir un choix de société original et une façon d'agir en harmonie avec l'héritage humain que ni les guerres, ni les tensions qu'ont connues les dernières générations n'ont pu entamer, mais dont elles ont, bien au contraire, confirmé toute la valeur.

Ce n'est pas un hasard si certaines aspirations à la liberté se manifestent quasiment à la porte de la Communauté; les tensions qui secouent actuellement la Pologne montrent combien il est difficile, je dirai impossible, d'imposer à l'Europe et à sa réalité humaine et sociale des systèmes qui bafouent l'homme, sa dignité, ses valeurs intrinsèques et les principes de démocratie et de pluralisme dont s'inspire notre façon de penser et d'agir en tant qu'Européens, en un mot, la civilisation dont nous faisons partie et que nous avons contribué à façonner.

(Applaudissements)

Devant les atteintes inadmissibles à la liberté syndicale en Pologne, notre Parlement a pu sonder, au cours même de cette session et de manière concrète, les sentiments de nos opinions publiques. Cela vient renforcer notre conviction que l'Europe doit être consolidée et devenir, par ses traditions et sa sensibilité profonde, un pôle d'attraction pour le dialogue, le progrès et la paix.

Monsieur le Président, notre responsabilité et notre mission d'hommes politiques envers l'Europe sont considérables, comme est considérable l'engagement que nous devons assumer.

Si l'unification européenne est une réponse aux défis pressants de notre époque, au point de permettre une transformation radicale des relations humaines, l'acquisition, par le vieux continent, d'une dimension politique, représente une mutation profonde dans les rapports internationaux. Car le fait même de réunir des peuples qui, bien qu'appartenant à la même culture, ont des coutumes et des traditions profondément différentes, dans un processus excluant la suprématie de l'un sur l'autre, est un élément tout à fait nouveau dans la communauté internationale.

Loin d'effacer ou d'annuler les singularités nationales, cette union des peuples européens les met en communication ouverte et favorise un enrichissement mutuel.

Notre construction de l'Union européenne devra se garder de reprendre tels quels les formules sectorielles et les instruments que nous connaissons et dont nous savons qu'ils ne correspondaient qu'à des stades expérimentaux des années antérieures; il faut une relance qui soit avant tout l'expression d'une idée et d'une culture et qui s'inscrive dans une stratégie visant à amorcer une évolution dynamique et à permettre les convergences nécessaires.

De fait, notre décision de faire une déclaration politique solennelle s'inspire de cet esprit: montrer clairement à nos opinions publiques et aux forces politiques de nos dix pays la nécessité d'une relance.

Pour cela, les idées ne manquent pas. Ce qui manque, c'est une volonté politique solide de progresser sur la voie de l'intégration. Je me permettrai d'ajouter que cette détermination politique ne manque pas seulement au sein des gouvernements, mais également parmi les forces politiques qui animent et interprètent les gouvernements et qui ont perdu le sens de la réalité.

(Applaudissements)

Vue sous cet aspect, l'initiative germano-italienne n'est pas, comme on l'a dit, une initiative timide ou timorée. Elle est empreinte de réalisme, de sens de la mesure et d'une conscience claire de nos possibilités dans les circonstances présentes. C'est pourquoi elle représente à nos yeux une chance et un espoir que nous devons savoir saisir et exploiter. Aussi serons-nous toujours reconnaissants à ceux qui, avec nous, apporteront leur concours à la construction ou à la restauration permanente de l'édifice. C'est pour cela que nous comptons sur l'impulsion incomparable que le Parlement européen peut donner à cet action.

(Applaudissements vifs et prolongés)